

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 21 Mai 2015

L'an Deux Mil quinze jeudi 21 mai, le conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 mai 2015

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS.

Absents excusés : M Jean-Pierre KHIREDDINE, M Sébastien GUYOT

Secrétaire de séance : Mme Michelle GASSILLOUD

Début de la séance à 20h00

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2015.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2015.

Mme Michelle GASSILLOUD et M Henri BRUYAS s'abstiennent.

• **DELIBERATION** : Répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le principe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui a été mis en place en 2012. Il instaure une péréquation horizontale visant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Toutes nos collectivités sont confrontées à une baisse des dotations de l'Etat. Cependant la communauté de communes est encore plus pénalisée que nos communes et doit faire face à des charges nouvelles qui n'ont pas été compensées par des transferts de recettes.

Aussi il est proposé cette année d'attribuer l'augmentation du FPIC à la communauté de communes, les communes conservant le montant attribué en 2014 selon une répartition dérogatoire libre comme le permet le CGCT (art L 2336-3 et L 2336-5). Le conseil communautaire délibérera le 27 mai prochain.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour approuver le principe énoncé ci-dessus de répartition dérogatoire libre pour 2015. (Ce qui représente un « abandon » de recettes de 3 600 e pour la commune de Pomeys.)

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE: Le permis de construire a été déposé et est en instruction auprès des services concernés.

REORGANISATION DES PLANNINGS D'OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES PENDANT LES TRAVAUX : Les plannings d'occupation des salles communales vont être modifiés en raison des travaux de l'école et de la salle Jean Letrève. Tous les acteurs concernés ont été invité à une réunion qui aura lieu le 10 juin à 20h00 à la salle Jean Letrève.

LOCAUX ECOLE PRIVEE ST EXUPERY : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de l'OGEC, qui gère l'école privée St Exupéry, faisant part à la commune des difficultés qu'ils ont à gérer le bâtiment (travaux, isolation, frais de chauffage...). Ils souhaiteraient céder le bâtiment et ses abords, dont ils sont propriétaires, à la commune pour un euro symbolique. Monsieur le Maire propose à l'assemblée, qui semble plutôt favorable à cette demande, d'y réfléchir et de se prononcer lors de la prochaine séance de conseil municipal.

PLAN LOCAL D'URBANISME : La Préfecture a envoyé le Porter à Connaissance. Il s'agit d'un document qui recense les informations nécessaires à l'exercice de la compétence en matière d'urbanisme de la commune. Ce document est public et consultable aux horaires d'ouverture du secrétariat.

SIMOLY : DEMARCHE COMMUNE POUR LE DEPLOIEMENT D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES : Le SIMOLY souhaite répondre à un appel à projet de la Région. L'objectif TEPOS (Territoire à Energie Positive) des Monts du Lyonnais implique de doubler les capacités du photovoltaïques sur le territoire. Pour montrer son implication en faveur de la production locale d'énergie, le SIMOLY souhaiterait être maitre d'ouvrage et porter l'investissement de plusieurs installations photovoltaïques. Le bâtiment Jean Letrève a été identifié, dans le cadre du Conseil Energie Partagé porté par le Parc Eco Habitat, comme une toiture bien exposée pour porter du photovoltaïque. La commune avait déjà ce projet dans le cadre de la réhabilitation de la salle. Monsieur le Maire explique les modalités de la démarche du SIMOLY qui consisterait à mettre à disposition la toiture, le SIMOLY serait chargé des frais d'investissement et récupérerait les productions électriques pour son compte pendant 20 ans. Après débat, le conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition et souhaite conserver la gestion de ce projet au niveau communal.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

BAL DES POMPIERS : Monsieur le Maire a été sollicité par les pompiers de St Symphorien sur Coise qui souhaiteraient organiser un bal à l'automne 2015. Les élus sont frileux pour ce genre d'évènements qui peuvent causer divers troubles. Après débat, le conseil municipal est favorable à 10 voix pour, 1 abstention, 2 voix contre. Monsieur le Maire fixera les modalités avec les organisateurs avec l'obligation de présence d'une société de vigiles, notamment.

ORDURES MENAGERES : Suite à quelques modifications dans la collecte d'ordures ménagères de certains riverains, 2 courriers et quelques plaintes verbales ont été reçus en mairie. Monsieur le Maire rappelle que, bien que l'information passée aux foyers concernés n'ait été signée que de sa main, la collecte des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes et que cette demande de changement émane d'une concertation de la commune et de la Communauté de Communes. Il y a plusieurs raisons à ces changements : certains containers étaient mal placés devant chez des riverains et débordaient sur leur propriété, certains sites étaient la cible de dépôts sauvages récurrents, la tournée du camion doit absolument être optimisée. Monsieur le Maire a bien conscience que cette demande entraîne des changements d'habitudes dans les foyers et peut provoquer des incompréhensions mais cette pratique va devoir être développée encore sur tout le territoire.

COMMISSION SOCIALE : Devant le manque d'assistantes maternelles sur les communes d'Aveize et de Pomeys, il a été décidé d'organiser, en lien avec la PMI et le Relais Petite Enfance, une rencontre pour échanger sur le métier d'assistant (e) maternel (le). Elle aura lieu le jeudi 25 juin à 20h00 à Aveize.

COMMISSION ECONOMIQUE : Le forum pour l'emploi aura lieu le vendredi 29 mai de 13h00 à 19h00 à Ste Foy l'Argentière.

La séance est levée à 23:00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 18 JUIN 2015 à 20h00